

Référence : FTX2 révision A  
Date de création : 04/09/17  
Date de mise à jour : 04/09/17

## Additif Convertisseur de Rouille / Vernis

### FONCTION

Additif liquide prêt-à-l'emploi pour les revêtements en phase aqueuse. Réagit avec les cations métalliques pour former des complexes sur la surface du métal, formant ainsi une couche de passivation chimique efficace et stable.

### APPLICATION

L'ASCOTRUST-X2 peut être ajouté à tout type de peinture en phase aqueuse destinée à être appliquée directement sur des surfaces rouillées ou peu préparées. Il « fixe » la rouille présente sur le métal et empêche sa migration à travers le film de peinture frais.

Il donne à la peinture des propriétés passivantes qui permettent à celle-ci de maintenir ses performances anticorrosion, malgré les conditions difficiles liées au support.

Il ne diminue pas les propriétés anticorrosion des peintures appliquées sur supports sains.

L'ASCOTRUST-X2 est principalement conçu pour des revêtements sans pigment (vernis). Il peut être utilisé avec des liants de diverses natures (acrylique, alkyde, PU, epoxy, etc...).

Il est recommandé d'utiliser un agent anticorrosion organique lorsque l'ASCOTRUST-X2 est ajouté à un vernis anticorrosion.

### CARACTERISTIQUES

- Liquide prêt-à-l'emploi et facile à incorporer
- Sans COV
- Compatible avec la plupart des liants en phase aqueuse
- Respectueux de l'environnement\*
- Action synergique avec les additifs antirust
- Ne change pas la couleur des peintures

### INCORPORATION / DOSAGE

L'ASCOTRUST-X2 est ajouté de préférence à la dernière étape de la formulation (post-addition).

Dans les systèmes 2 composants, il est ajouté dans la partie résine dans la plupart des cas.

Dosages indicatifs (% en masse totale du revêtement) :

- **1 à 3%** selon la formulation du revêtement.
- Le dosage peut atteindre 5% dans des primaires ou des monocouches appliqués à faible épaisseur (< 40-50 µm sec) sur des surfaces très réactives.

Il est recommandé de déterminer le dosage optimal d'utilisation par des essais en laboratoires.

### PROPRIÉTÉS

#### Nature chimique :

Préparation aqueuse à base d'agents chélatants. Ne contient pas d'acide tannique ou de ses dérivés.

**Aspect** : liquide limpide jaune pâle.

**Densité (20°C)** : 1,26 ± 0,02

**pH du produit pur (20°C)** : 7,0 ± 0,3

**Viscosité (20°C)** : < 30 cps

**Point de congélation** : < 0°C

**COV\*\*** : 0%

#### Miscibilité :

Miscible dans l'eau, l'éthylène glycol, le glycérol.

Non miscible dans les alcools, le butyl glycol, le DPM, les cétones.

### CONDITIONNEMENT

Bidon plastique de **30kg** net.

Fût métallique de **200kg** net.

IBC de **1000 kg** net.

### STOCKAGE

**Conditions de température** idéales : 0 à 30°C.

**Péremption** : 1 an dans son fût d'origine fermé, dans les conditions de stockage ci-dessus définies.

Le produit exposé plusieurs jours au gel peut former des cristaux, mais retrouve son état initial à température ambiante.

### TRANSPORT

**Pas de condition spécifique** pour le transport.

**Poids brut et dimensions des emballages\*\*\*** (hors palette) :

Bidon : 31,5 kg - Ø30, H50

Fût : 220 kg - Ø60, H90

IBC : 1060 kg - L120, l100, H120

### MANIPULATION / SECURITE

Se référer à la fiche de données de sécurité en vigueur.

\* : répond aux exigences des principaux labels environnementaux. Détails sur demande

\*\* : selon directive 2004-42-CE

\*\*\* : données non contractuelles

**Note** : Les données contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles. Au vu des nombreux facteurs qui peuvent affecter l'utilisation et l'application de nos produits, ces données ne dispensent pas l'utilisateur d'effectuer leurs propres tests et investigations; ces données n'impliquent aucune garantie quant aux propriétés du produit, ni l'adéquation du produit à un usage spécifique. Les descriptions, dessins, photographies, données, proportions, dosages, poids, etc... indiqués dans ce document peuvent être modifiés sans information préalable et ne constituent pas la qualité contractuelle convenue pour le produit. Le destinataire des produits a la responsabilité d'assurer que les droits de propriété ainsi que les lois et législations existantes sont respectés.

